

AFFAIRE N°17 - Acquisition des terrains appartenant à M. ISAUTIER Paul situés Boulevard Lancastel.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les prescriptions du plan d'urbanisme directeur de la Ville de Saint-Denis, prévoient l'aménagement d'une voie assurant la jonction du Boulevard Lancastel à la rue Maréchal-Leclerc.

Ce projet hypothéquera un certain nombre de terrains, dont ceux de M. ISAUTIER, d'une superficie de 3 746 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire serait d'accord pour leur cession à la Municipalité pour le prix de 672 000 F soit une majoration de 2,5 % par rapport aux Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir ces terrains pour la somme de 672 000 F.

La dépense est prévue au Chapitre 901 Article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

Vu	
St Denis le	
30/4/76	
Pour le Préfet	
et par délé-	
gation	
Le Directeur des	
Finances et des	
collectivités locales	
Paul PASTOR	

ADOpte A L'UNANIMITE

<i>En copie conforme</i>	
<i>le chef de bureau</i>	
<i>Adigui</i>	
MONTEIL	